

ANNEXES DU CERFA n°14734*2

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE (ART. R.122-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Réaménagement et extension d'un parking Site du CNPE Dampierre-en-Burly (45)



La reprogrammation de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.

Maitre d'ouvrage :

EDF DIRCO – CNPE de Dampierre-en-Burly
Route de Gien – BP 18
45570 OUZOUER-SUR-LOIRE

SOCOTEC - Agence Environnement & Sécurité - Centre Val de Loire
2, Allée du Petit Cher – BP 40155 – 37551 Saint Avertin Cedex
Tél : (+33)2 47 70 40 40 - Fax : (+33)2 47 70 40 01

SOCOTEC ENVIRONNEMENT - S.A.S au capital de 3 600 100 euros
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 – Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines Cedex – France
834 096 497 RCS Versailles – APE 7120B - n° TVA intracommunautaire : FR 00 834096497 - www.socotec.fr



LISTE DES ANNEXES A FOURNIR

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

Annexe 7 : Cartographie du PPRI des Vals de Sully, Ouzouer et Dampierre

Annexe 8 : Schéma d'assainissement des eaux pluviales



ANNEXE 1

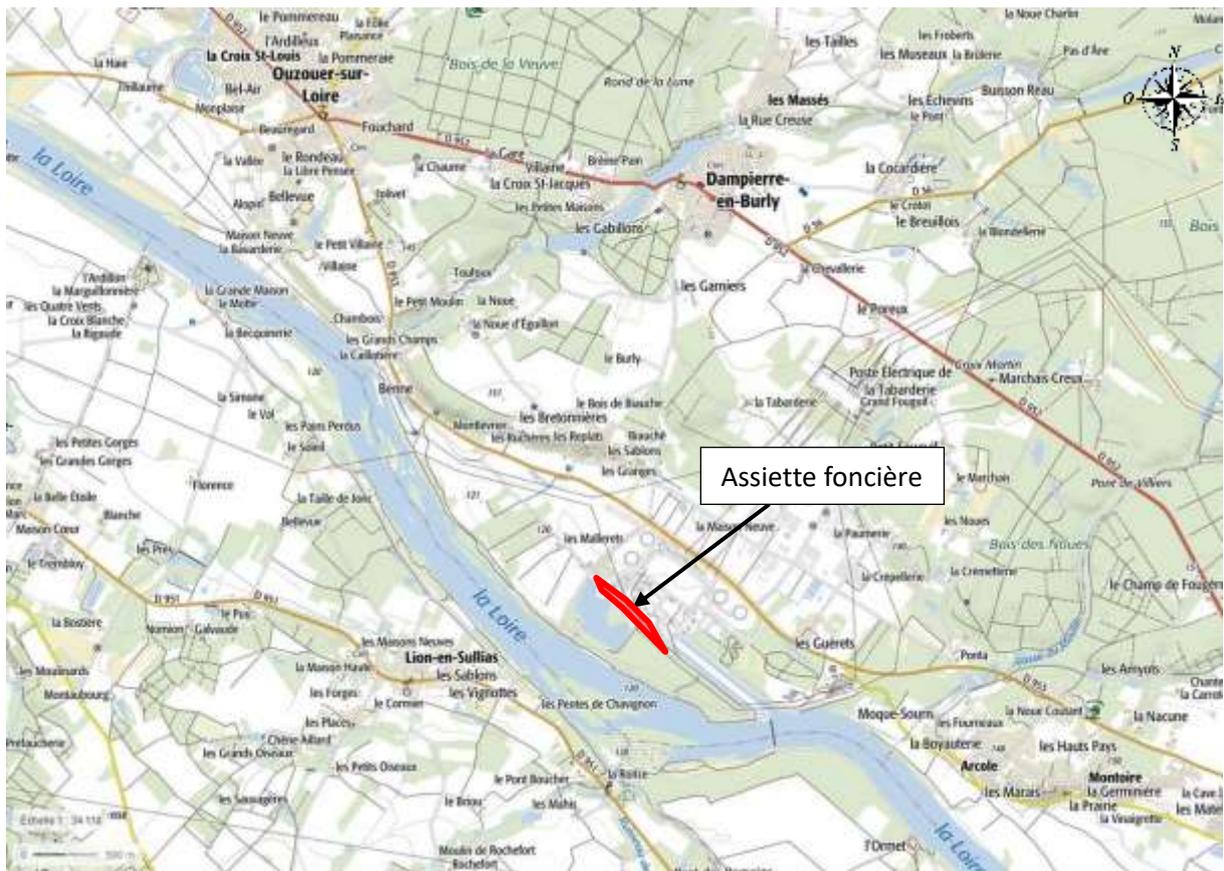
Informations nominatives relatives au pétitionnaire

ANNEXE INDEPENDANTE DU DOSSIER

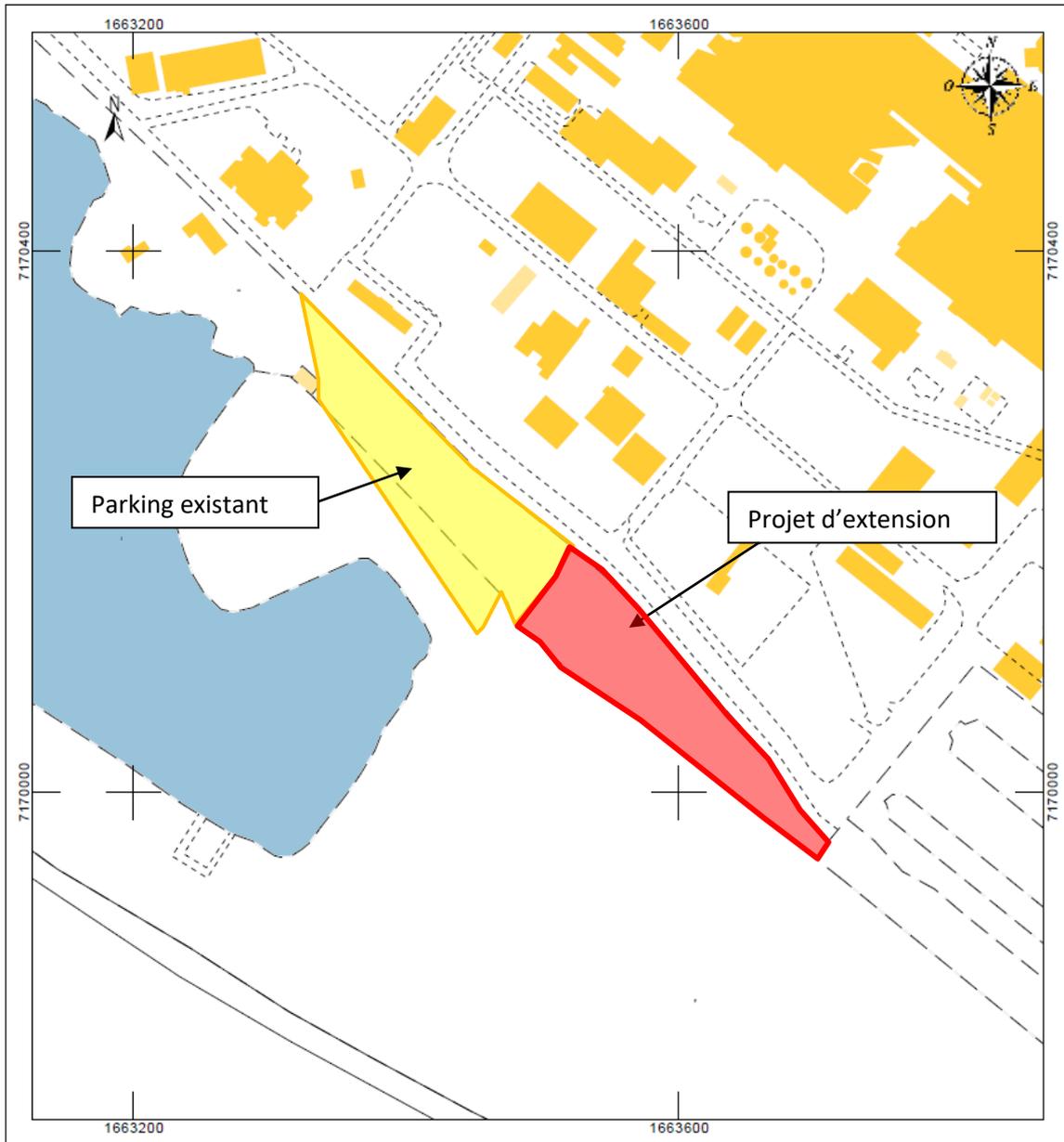


ANNEXE 2

Plans de situation sur fond IGN et cadastrale



Carte IGN



Plan cadastrale de l'assiette foncière



ANNEXE 3

Photographies du site et de ses abords

(Date des photos : Novembre 2018)

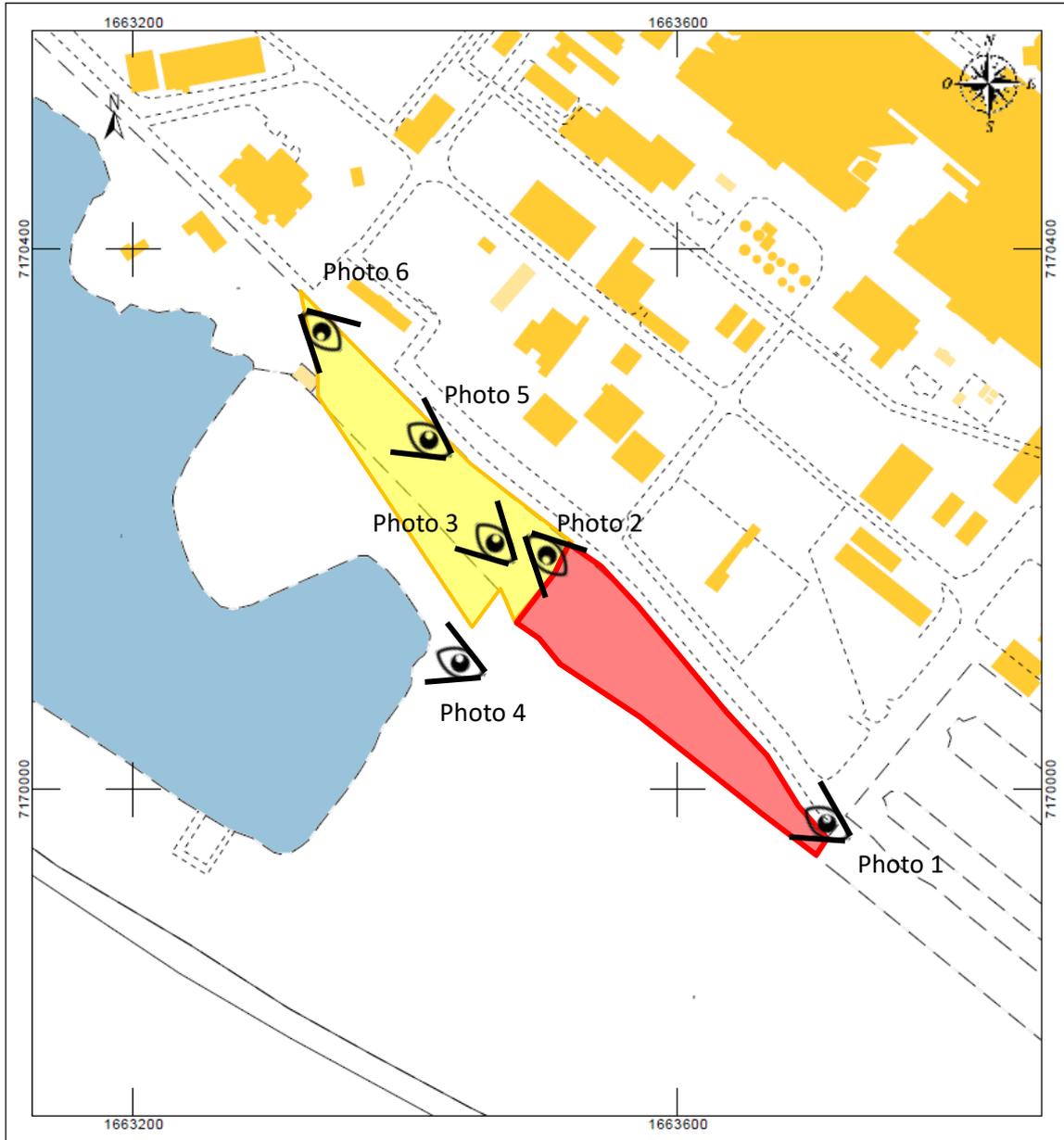




Photo 1



Photo 2



Photo 3



Photo 4



Photo 5



Photo 6



ANNEXE 4

Plans du projet et description

Le projet porte sur le réaménagement du parking Sud existant (de 530 places environ) et de son agrandissement (212 places environ) sur le site de la centrale nucléaire de Dampierre en Burly. Cet aménagement vient répondre aux travaux de modernisation des réacteurs, qui s'étaleront sur plus de dix ans et qui devront mobiliser un grand nombre d'ouvriers supplémentaires et occasionner une augmentation du nombre d'accédants sur le site de 30%.

Concernant le parking principal (actuel):

Le parking existant va être réaménagé afin d'en augmenter le nombre de stationnements, notamment en créant des places PMR. Au vu de son état le revêtement existant sera laissé en place, puis suite aux divers terrassements pour les réseaux, recouvert d'un nouvel enrobé. Un marquage au sol matérialisera le sens de circulation, les places de stationnement.

Les eaux de ruissellement seront collectées par des caniveaux et des grilles puis renvoyées vers un système de traitement avant rejet au milieu naturel.

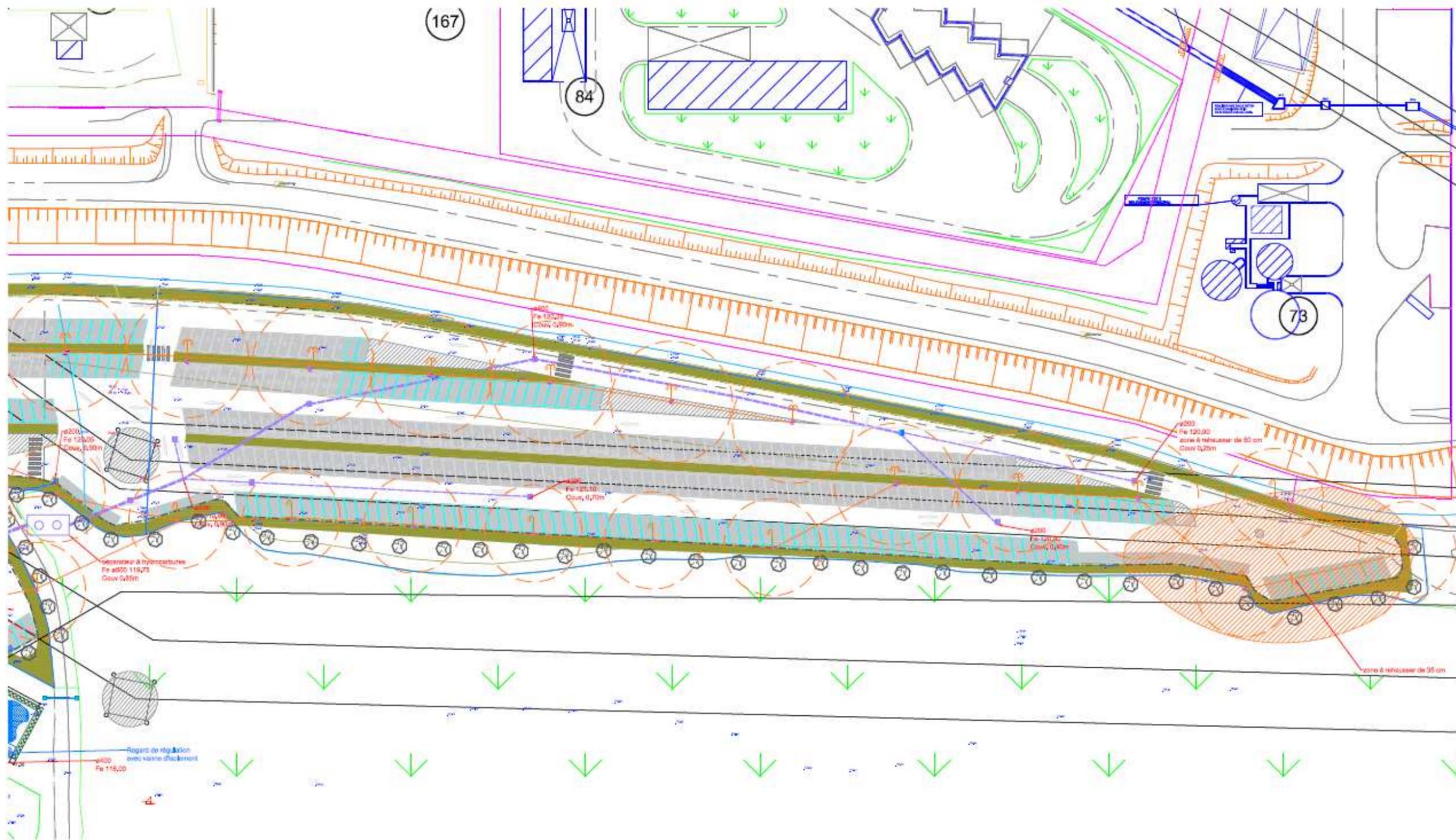


Concernant le parking temporaire (extension):

L'extension du parking sera réalisée en grave compactée après décapage de surface du terrain. Le revêtement rendant impossible le marquage au sol, seule la surface totale pourra déterminer le nombre de places créées (environ 200).

Les eaux pluviales s'infiltrant pour partie à même le sol, le reste sera géré par un ouvrage de régulation dédiée.



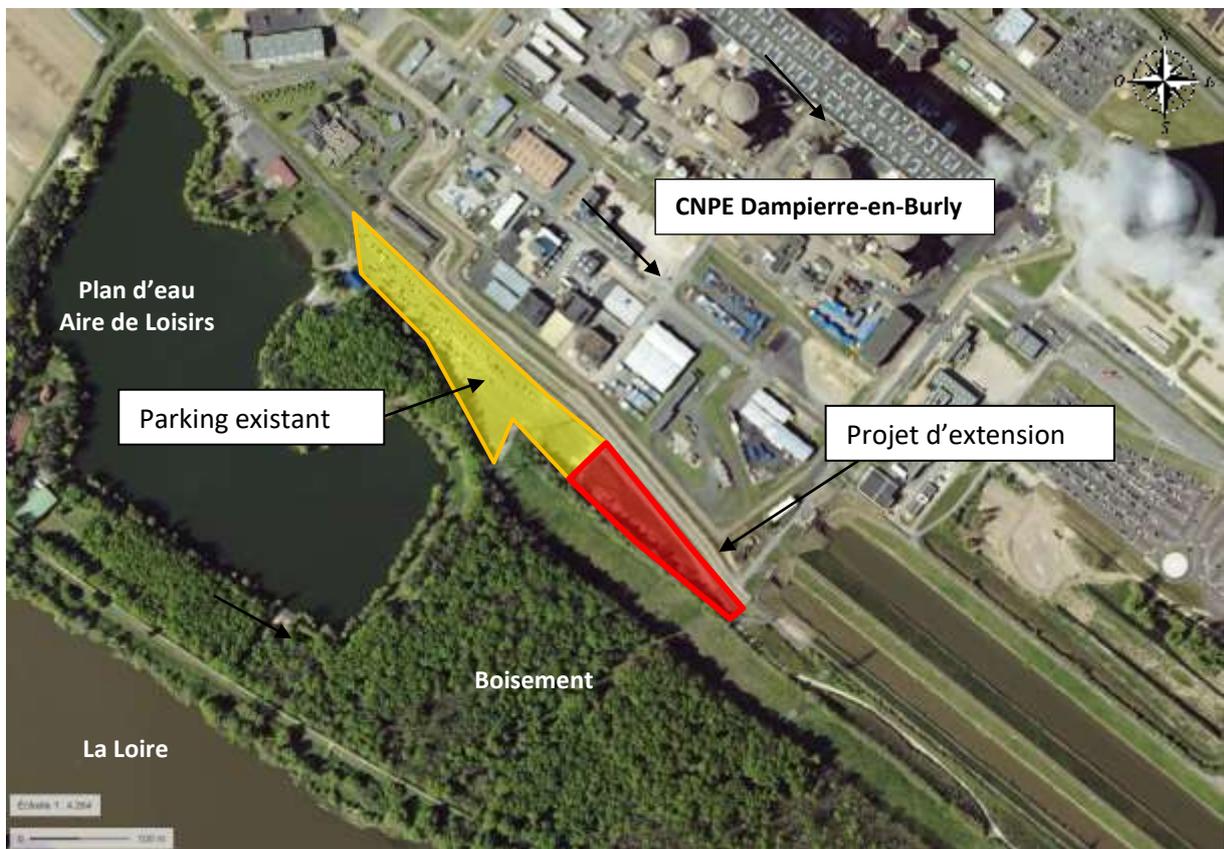


Plan masse Est du projet – Parking secondaire



ANNEXE 5

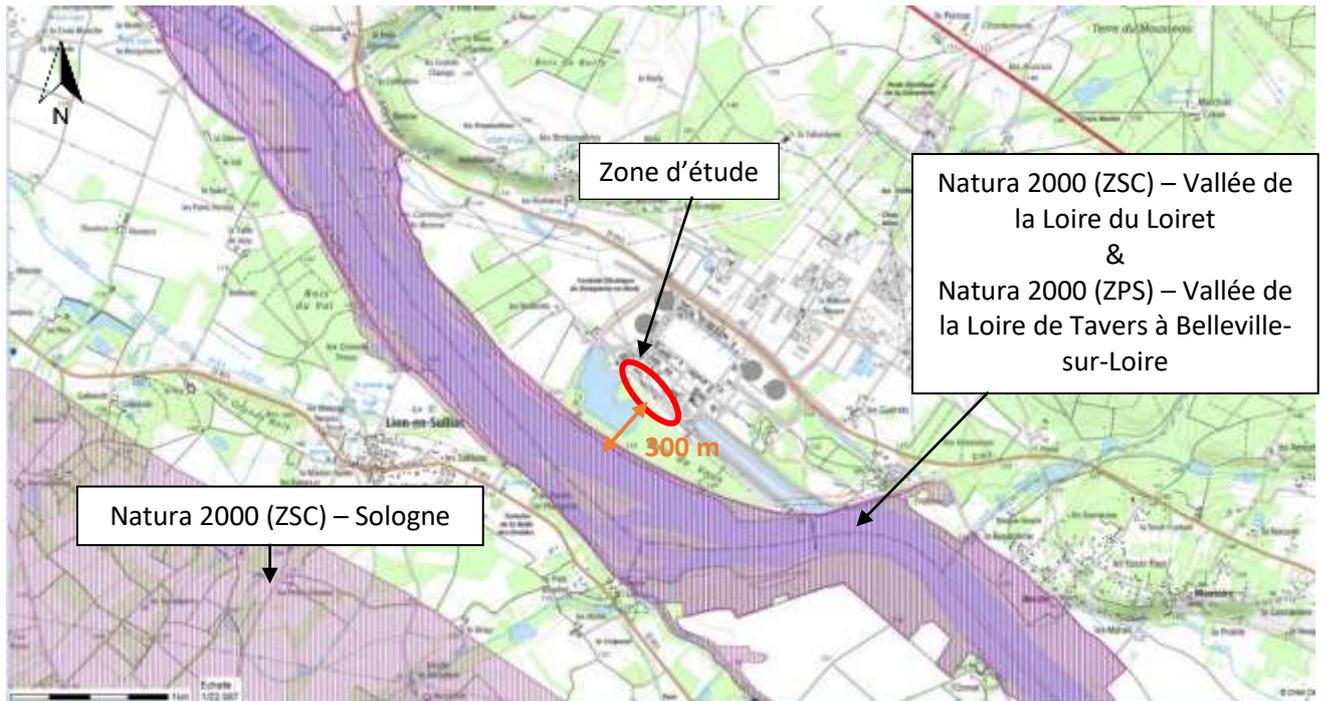
Localisation du projet sur fond de vue aérienne





ANNEXE 6

Carte de localisation des zones Natura 2000





ANNEXE 7

Cartographie du PPRI des Vals de Sully, Ouzouer et Dampierre



Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Vals de Sully, Ouzouer et Dampierre

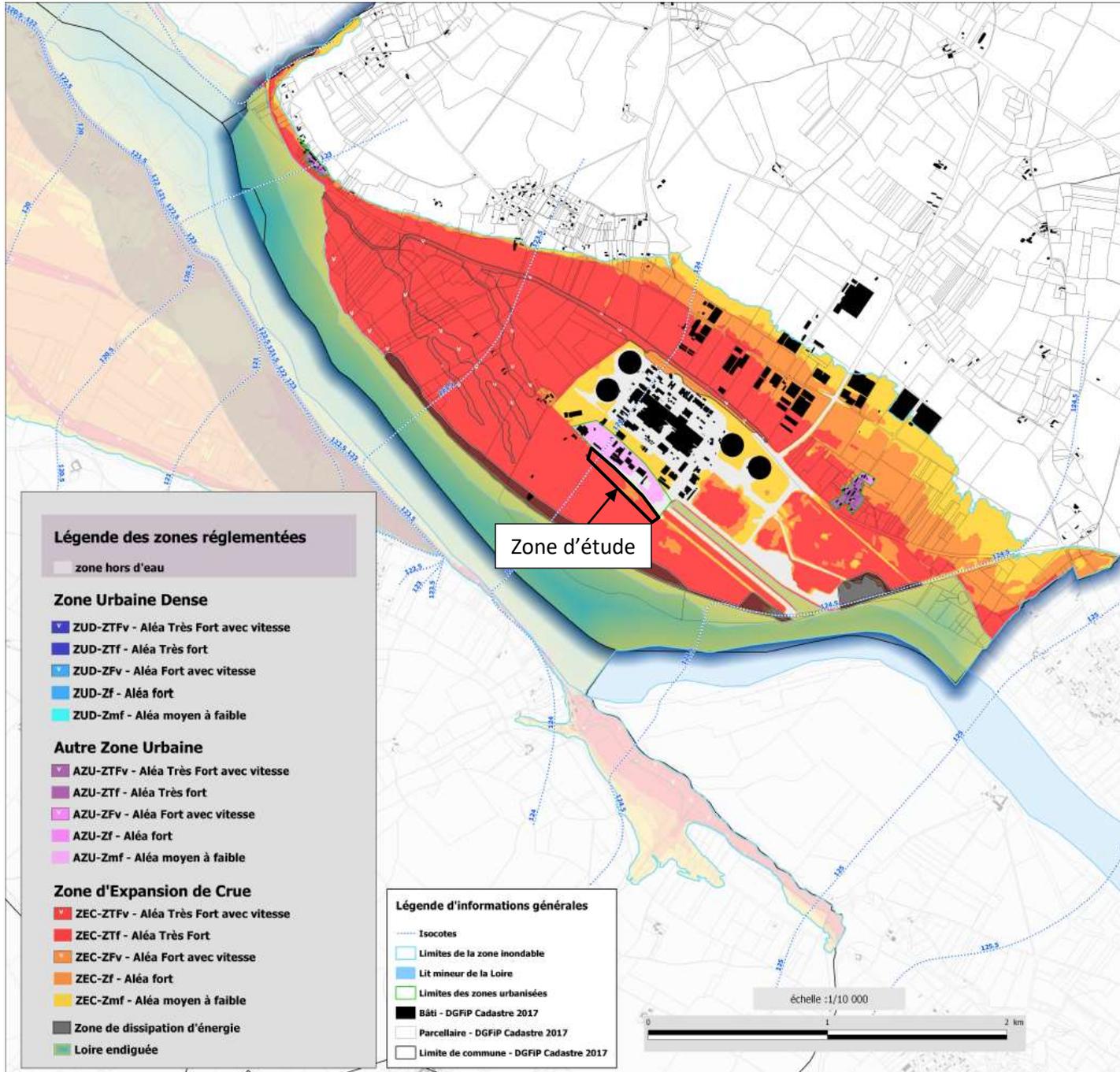
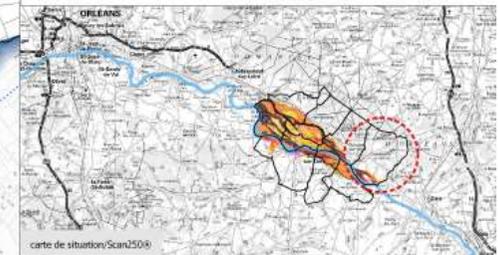
Plan de zonage

commune :

Dampierre-en-Burly

échelle : 1/10 000

DDT du Loiret / SLRT / PRC - Juin 2018
Données : DREAL Centre Val de Loire / DDT du Loiret
Fond de plan, source : IGN - DGFiP Cadastre ©
Droits de l'État réservés © 2017
Approuvé par arrêté préfectoral du : 13 juin 2018



Légende des zones réglementées

zone hors d'eau

Zone Urbaine Dense

- ZUD-ZTFv - Aléa Très Fort avec vitesse
- ZUD-ZTF - Aléa Très fort
- ZUD-ZFv - Aléa Fort avec vitesse
- ZUD-Zf - Aléa fort
- ZUD-Zmf - Aléa moyen à faible

Autre Zone Urbaine

- AZU-ZTFv - Aléa Très Fort avec vitesse
- AZU-ZTF - Aléa Très fort
- AZU-ZFv - Aléa Fort avec vitesse
- AZU-Zf - Aléa fort
- AZU-Zmf - Aléa moyen à faible

Zone d'Expansion de Crue

- ZEC-ZTFv - Aléa Très Fort avec vitesse
- ZEC-ZTF - Aléa Très Fort
- ZEC-ZFv - Aléa Fort avec vitesse
- ZEC-Zf - Aléa fort
- ZEC-Zmf - Aléa moyen à faible

- Zone de dissipation d'énergie
- Loire endiguée

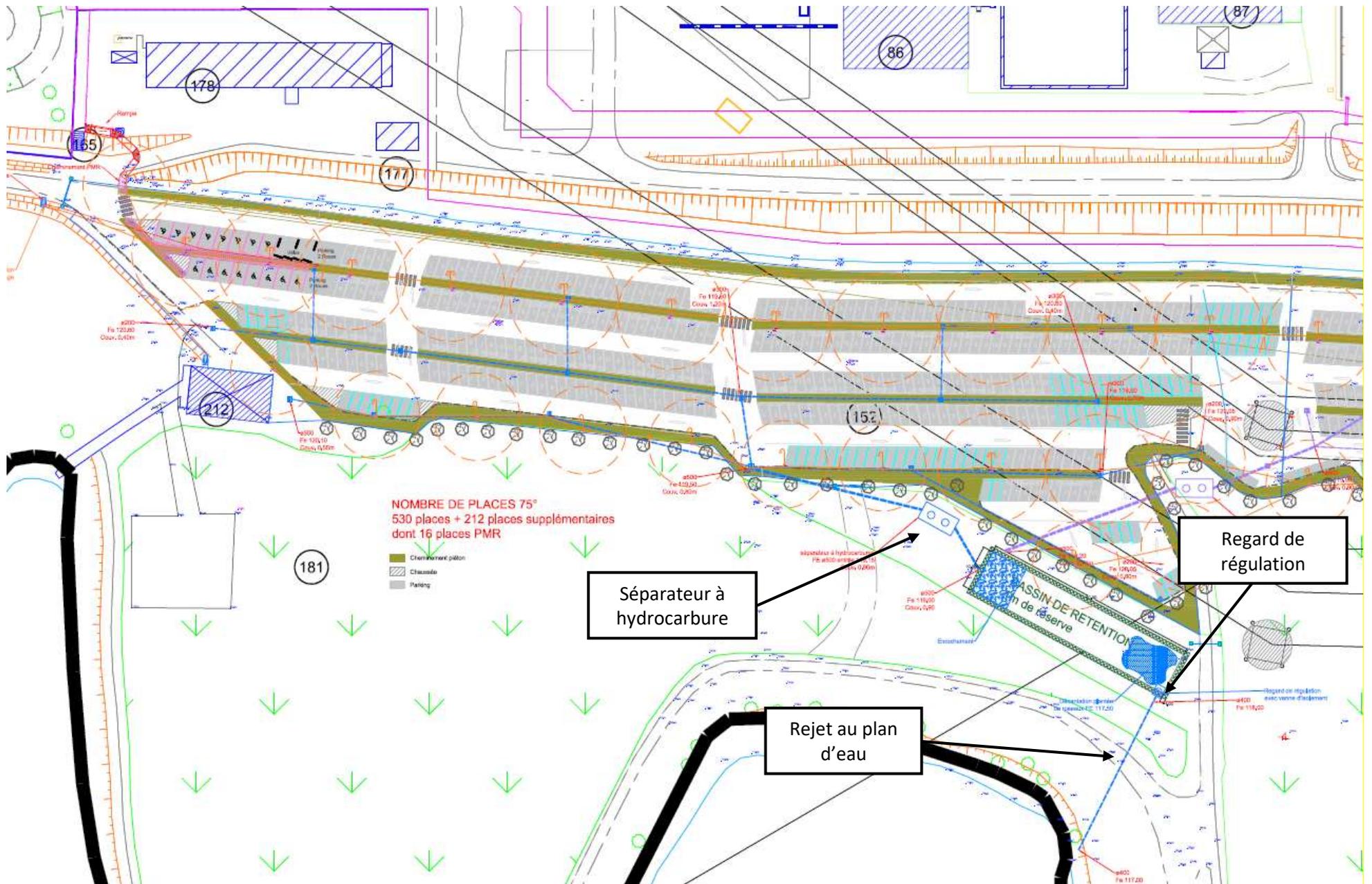
Légende d'informations générales

- Isocotes
- Limites de la zone inondable
- Lit mineur de la Loire
- Limites des zones urbanisées
- Bâti - DGFiP Cadastre 2017
- Parcellaire - DGFiP Cadastre 2017
- Limite de commune - DGFiP Cadastre 2017



ANNEXE 8

Schéma d'assainissement des eaux pluviales



NOMBRE DE PLACES 75°
 530 places + 212 places supplémentaires
 dont 16 places PMR

- Cheminement piétons
- Chaussée
- Parking

Séparateur à hydrocarbure

Rejet au plan d'eau

Regard de régulation

Schéma d'assainissement - Parking principal P1

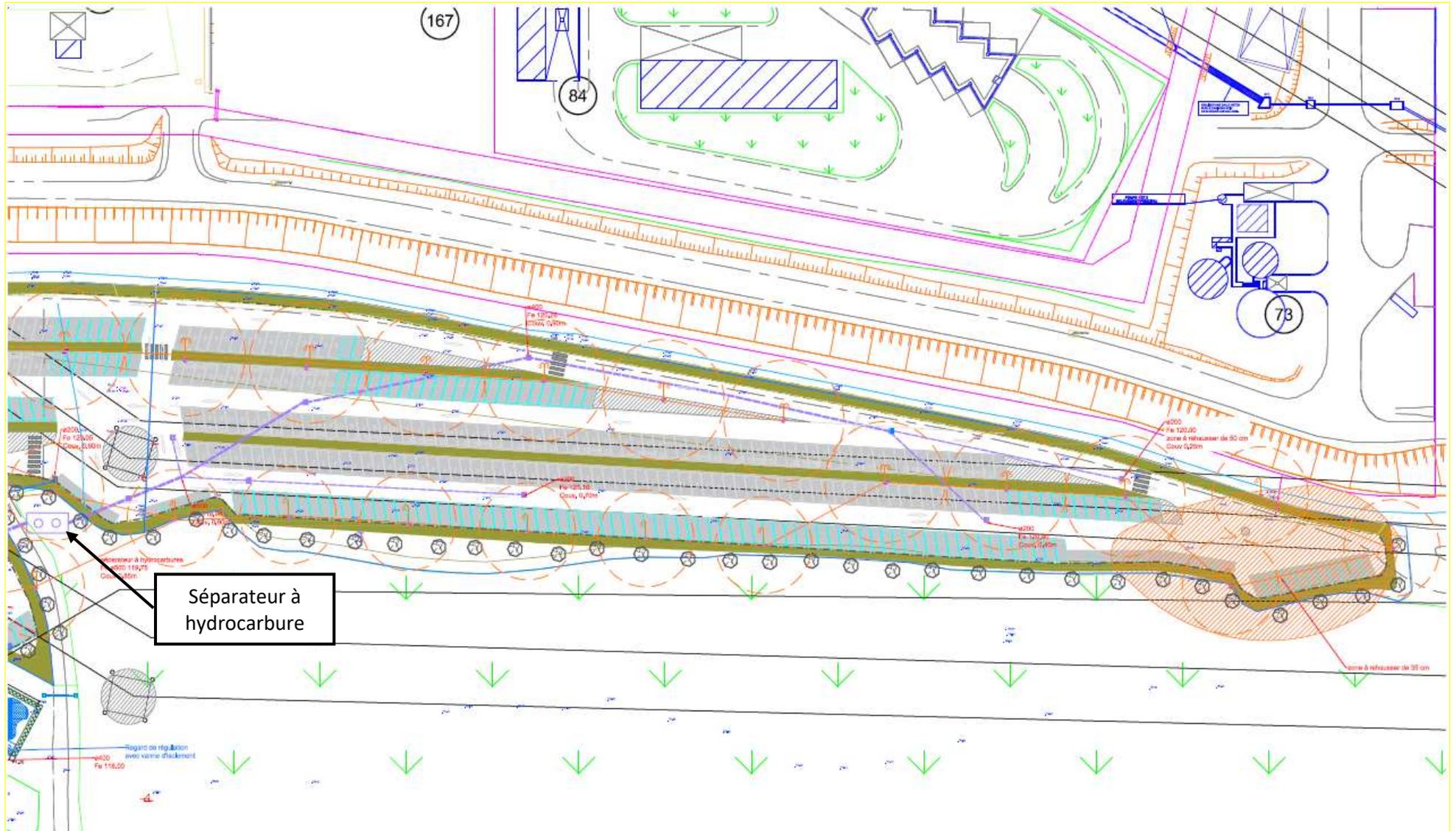


Schéma d'assainissement - Parking secondaire P2